

Ne veut pas signer l'avenant

Par **Joe77**, le **12/03/2020** à **23:59**

Bonjour,

Je souhaite partir de mon logement depuis des mois car avec ma concubine cela ne se passe pas bien j'ai donné congé a mon bailleur en leur expliquant la situation et je leur est dit que je ne serais plus dans le logement a partir du 1er avril mais ils veulent absolument qu'elle envoie un courrier en expliquant qu'elle accepte de reprendre le logement mais elle ne le fait pas. D'après le bailleur je suis toujours responsable du logement donc je suis bloqué je ne peux partir car je ne me vois pas payer 2 loyers. Comment pourrais- je faire? Car cette situation me perturbe. Nous avons une fille en commun donc je ne mettrai pas sa mère dehors. Les 2 noms son sur le bail. Pouvez vous m'aider s'il vous plaît.

Par **janus2fr**, le **13/03/2020** à **08:20**

Bonjour,

Vous dites : "Les 2 noms son sur le bail", c'est donc un bail à 2 preneurs.

Chaque preneur est libre de donner congé quand il le souhaite. Passée la durée de son préavis, il n'est alors plus locataire en titre. Le bail se poursuit alors **automatiquement** et aux mêmes conditions avec le preneur qui n'a pas donné congé. Si une clause de solidarité existe au bail, le preneur sortant reste solidaire en cas d'impayés du preneur restant pour une durée maximale de 6 mois.

Votre colocataire n'a donc aucun courrier à envoyer au bailleur, elle est déjà locataire et n'a donc pas "à reprendre" le logement !